

ALERTE SUR LE PRIX DE L'EAU AU ROBINET !

VEOLIA et la SDEI pompent notre argent :

0,53 € par m³ de surfacturation pour 1,74 € payés

alors que la ressource d'eau est abondante, facile d'accès et qu'elle ne nécessite aucun traitement pour la rendre potable (en dehors de l'ajout réglementaire de chlore, imposé en grande partie par Vigipirate).

→ L'eau du Grand Lyon est la 3^{ème} plus chère de France !

Des associations de consommateurs en ont fait la démonstration chiffrée devant le Commission Consultative des Services Publics Locaux du Grand Lyon. ■ Parmi elles, l'ACER a chiffré le montant de ces surfacturations, presque officielles puisque que ces données ont été communiquées au cours des réunions de la CCSPL et que le Grand Lyon ne les a jamais démenties, ni d'ailleurs la CGE/VEOLIA ou la SDEI.

LES RAISONS DE LA SURFACTURATION ?

→ L'EXCÉDENT DU COÛT D'EXPLOITATION DU RÉSEAU

En 2005, Véolia et la SDEI ont fait 22,4 millions d'euros d'excédent sur les recettes (120,4 M€) par rapport aux dépenses (98 M€). ■ Cet excédent n'est pas la « marge » de l'exploitant, déjà comprise dans les coûts facturés. ■ Cet excédent ne correspond à aucun service rendu et est illégal (article L2224-1 du CGCT). ■ Cumulé depuis 1986, cet excédent est supérieur à 130 M€. Il doit être restitué. ■ En 2005, cet excédent représentait 0,26 €/m³ d'eau surfacturé aux usagers.

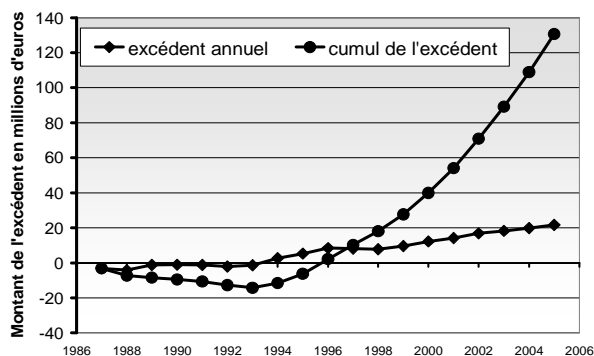
→ LA SURCHARGE DES ANNUITÉS DE LA DETTE DE LA RÉGIE

En 1986 quand la Régie des eaux lyonnaise rejoint l'affermage, elle rembourse 97 MF (14,8 M€) en pratiquant une majoration de 1,22 F/m³ du prix de l'eau vendue. ■ En 2005, Véolia a remboursé réellement 8,7 M€ à ce titre, mais à non moins réellement prélevé : 27,1 M€ sur la facture des usagers. La surfacturation est donc de 18,363 millions d'euros rien que pour 2005, ce qui correspond à environ 0,23 €/m³. ■ Le cumul depuis 1986 est d'au moins 150 M€. Il doit être restitué avec les intérêts, soit environ 200 M€, à la collectivité.

→ 94 M€ SURFACTURÉS POUR LA GARANTIE DE RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS

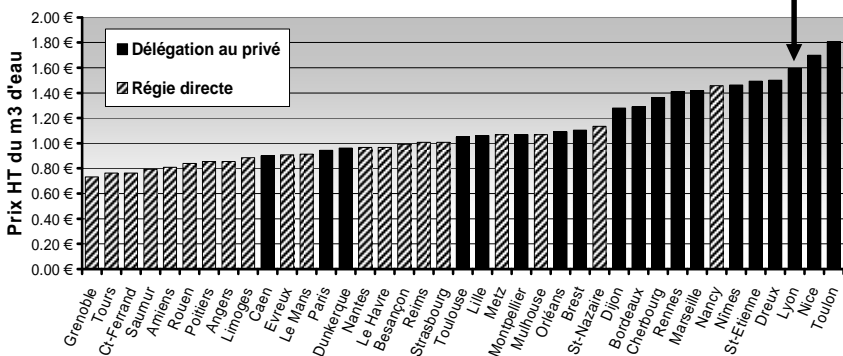
Dénoncée en 1997 par la Chambre Régionale des Comptes et Reconnue par le Grand Lyon, elle est d'environ 10 M€/an soit 0,12 €/m³, ce qui implique une baisse correspondante du prix de l'eau. ■ Due à une surfacturation des travaux garantis par contrat, le rendu sous forme de travaux compensatoires des 94 M€ surfacturés ne peut être acceptée (ces travaux ont été réalisés et accepter d'autres travaux effectués et évalués par les mêmes reviendrait à les autoriser à reprendre d'une main ce qu'ils avaient « volé » de l'autre).

Evolution de l'excédent illégal du compte d'exploitation depuis 1986



Palmarès du prix du Service de l'Eau en France

(Source: R. Avrillier 2002)



GASPILLAGE D'EAU POTABLE

Des fuites

Dans les surfacturations supportées par les usagers figurent les gaspillages d'eau potable ayant pour origine les fuites des réseaux mal entretenus (soit 20% de l'eau prélevée) alors que cet entretien est à la charge des distributeurs privés. ■ Chaque année, 16 millions de m³ d'eau sont ainsi gaspillés par VEOLIA et la SDEI avant même d'être distribués, ce que fait d'eux les plus gros gaspilleurs d'eau potable du Grand Lyon.

Un tarif dégressif incitant au gaspillage

À ces surfacturations s'ajoutent malheureusement les effets pervers d'une tarification déterminée par le Grand Lyon : plus un usager consomme d'eau et moins il la paie cher (ex : 1,67 €/m³ pour 120 m³ par an contre 2,34 €/m³ pour 50 m³ soit plus 40% d'écart). Et ceci en complète contradiction avec les conseils incitant aux économies d'eau potable.

Mais il y a plus grave !

Le Grand Lyon favorise ses propres services de propreté et d'assainissement en ne leur facturant qu'une partie de l'eau qu'ils consomment. De plus, il utilise pour cela des forfaits sous-évalués (en prix et en volume) ce qui est doublement illégal. Si chaque usager payait l'eau le même prix, les usagers domestiques paieraient 0,39 €/m³ de moins.

Ce sont donc, en définitive, 0,93 euro par m³ qui sont surfacturés aux usagers domestiques, soit 53% du prix total.

Ces 0,93 €/m³ sont le véritable enjeu de la révision quinquennale des contrats qui se déroulera en 2007 avec application au 1er janvier 2007.

Tous les points évoqués sont susceptibles de requêtes auprès des tribunaux administratifs ou d'instance. Les enjeux sont énormes car la seule arme utilisable est la recherche d'annulation des contrats. Le Grand Lyon prétend qu'en les dénonçant unilatéralement, la collectivité s'expose à des poursuites ayant pour but une condamnation au versement d'indemnités égales aux profits perdus par les distributeurs privés. Or l'expérience de Grenoble, Castres, Neufchâteau notamment prouve que les tribunaux n'accordent pas d'indemnités basées sur des clauses léonines voire non réglementaires même si elles sont contractuelles. Au vu de certaines décisions, on peut même s'attendre à voir les distributeurs condamnés à restituer l'argent des surfacturations soit près de 400 millions d'euros actuellement. De quoi allécher pas mal de cabinets d'avocats. Durant l'été 2006, l'ACER a rencontré tous les groupes politiques du Grand Lyon. Étienne Tête pour les Verts s'est engagé à soutenir les actions menées par l'ACER. Une conférence de presse et des interventions dans les médias ont eu lieu début octobre juste avant la discussion relative à l'exercice 2005 au Conseil communautaire. Au cours de ce Conseil, tous les groupes de la majorité ont exigé une révision quinquennale très sévère pour les distributeurs sous la menace d'un retour en régie au cas où les VEOLIA et SDEI n'accepteraient pas une baisse importante du prix de l'eau et corrélativement une éradication des clauses abusives et léonines des contrats.

COMMENT AGIR ? QUOI FAIRE ?

Le contrat d'affermage est en cours de révision quinquennale, les nouvelles conditions seront appliquées au 01/01/2008 (avenant n° 16).

Dans d'autres villes (Grenoble, Cherbourg, Castres, Châtelleraut, ...) de tels contrats ont pu être rompus grâce à l'action conjuguée d'associations et de citoyens, relayés par leurs élus. Des pays entiers ont repris sous régie public le service de l'eau (Mexique, Bolivie, Argentine, en Afrique, ...).

→ Interpellez vos élus ! ←

Ecrivez à vos élus municipaux et ceux qui siègent au Grand Lyon pour qu'ils incitent les élus responsables de la négociation (en particulier : Gérard COLLOMB, Gérard CLAISSE, Mireille ELMALAN, Patrick LAURENT) à éradiquer les clauses abusives et léonines des contrats, et à revoir le système de tarification de l'eau du Grand Lyon.



NOUS CONTACTER, NOUS RENCONTRER, DEBATTRE

- Attac Rhône - Le 44 « Maison des Passages » - 44 rue St Georges 69005 - ☎ 04.78.37.13.09
→ Le groupe de travail sur l'eau se réunit les troisièmes lundi du mois au local d'Attac.
<http://www.local.attac.org/rhone/>
- ACER : Association des Consommateurs d'Eau du Rhône - ☎ 04.78.83.47.73

DOCUMENTS DE REFERENCES

- Rapports techniques et financiers des délégataires de 1995 à 2005 ;
- Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement ;
- Audits 1996 et 2001 du service public d'eau potable à la disposition du public à l'Hôtel de Communauté, 20 rue du Lac à Lyon (services de l'eau et des gestions externes) ;
- Lettre d'observation définitive de la Chambre Régionale des Comptes Rhône-Alpes ;
- Sur Internet : http://www.local.attac.org/rhone/rubrique.php3?id_rubrique=72
- Lien web AGCS ?? (à vérifier)
- Bibliographie bouquins de Jean-Luc Touly ; Marc Laimé ; Yvan Stefanovic ?